

OBJET : Parking 50 à 58 rue Charles de Gaulle - 3, 3 bis rue Cambrelang - Refonte des tarifs abonnés.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2007 portant fixation des tarifs du parking public de 140 places sis 50 à 58 rue Charles de Gaulle, 3, 3 bis rue Cambrelang,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de les rendre encore plus attractifs,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

APPROUVE la refonte des tarifs des abonnés dudit parking ainsi qu'il suit :

Abonnés commerçants : 20 € par mois (au lieu de 40 € par mois) ;

Abonnés riverains : 50 € par mois (au lieu de 60 € par mois) ;

DIT que les autres tarifs restent inchangés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 26-3-09
et de la publication le 27-3-09

Le Maire,
Charles de Gaulle
91300 YERRES Cedex
01 39 49 76 00
01 39 48 63 98

